

# LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'ACCÈS AUX DROITS



*Une des raisons d'être des pouvoirs locaux est d'assurer l'accès des populations de leur territoire aux services de base. Les collectivités sont en effet prestataires d'un certain nombre de services publics (eau et assainissement, éducation, etc.). En assurant une égalité d'accès à ces services, elles contribuent à lutter contre la pauvreté. Elles jouent donc un rôle majeur pour assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels.*

## Les collectivités, des acteurs clés pour favoriser l'accès aux droits et aux services

Au niveau international, l'impératif de lutte contre la pauvreté et pour l'accès aux droits a été rappelé lors du Sommet du Millénaire. A cette occasion, 191 Etats ont adopté les huit Objectifs du millénaire pour le développement dans le but de lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale :

- réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- réduire la mortalité infantile ;
- améliorer la santé maternelle ;
- combattre le VIH, le paludisme et d'autres maladies ;
- préserver l'environnement ;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Définis au niveau mondial, ces objectifs doivent, pour être atteints, être portés par différents acteurs, et en particulier au niveau local. Kofi Annan rappelait que « les villes et les gouvernements locaux ont un rôle crucial à jouer dans tous ces domaines. En fin de compte, c'est dans les rues de vos villes que la valeur de ce que nous décidons ici sera mesurée. C'est là, dans la vie quotidienne de vos citoyens, au niveau de leur sécurité, de leur prospérité, des opportunités qui s'offrent à eux, que nos progrès seront visibles. Si nos Objectifs sont mondiaux, c'est au niveau local qu'ils peuvent être le plus efficaces ».

Ainsi, dans le cadre des relations partenariales qu'elles construisent avec leurs homologues et avec les associations de solidarité internationale, les collectivités se nourrissent mutuellement des savoir-faire de chacun pour œuvrer efficacement pour l'accès aux droits.

### QUI ?

C'est dans le cadre d'une co-construction, c'est-à-dire en s'appuyant sur les expériences de divers acteurs (habitants, associations, Etat, institutions internationales, pairs, etc.) que les collectivités territoriales pourront le plus efficacement lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits pour tous.

En France, divers échelons territoriaux sont responsables de différents services à la population : eau et assainissement, éducation à tous âges, logement, action sociale, etc. Que leur compétence soit exclusive ou non, l'ensemble des collectivités territoriales intervient dans ces domaines et se trouve donc concerné par la problématique de l'accès aux droits et aux services essentiels.

### POURQUOI ?

Plusieurs raisons motivent les collectivités qui s'engagent pour lutter contre la pauvreté et en faveur de l'accès aux droits. Tout d'abord parce qu'elles contribuent ainsi à lutter contre les inégalités : l'enjeu est bien que l'ensemble des habitants accède aux services de base ; c'est l'une des conditions de la cohésion sociale. La collectivité, lorsqu'elle construit et gère les services à la population, peut également organiser et aménager son territoire. En effet, il est souvent structuré autour de différents services à la population : réseaux d'eau, écoles, circuits alimentaires (de la production aux lieux de consommation), services de santé, réseaux sociaux, etc. Ainsi, si l'implication d'une collectivité en faveur de l'accès aux droits contribue à la cohésion sociale, elle construit également un territoire. Son rayonnement et son attractivité sont finalement aussi en jeu.

## RENFORCER LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS POUR GÉRER UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'accès à l'eau est un droit fondamental et sa gestion revêt des enjeux majeurs en termes sanitaires et environnementaux. Pour partager l'expertise accumulée sur leurs compétences « eau » et « assainissement », cinq collectivités territoriales françaises, associées à cinq communes allemandes et à huit communes burkinabè, ont développé un projet de coopération.

Celui-ci vise un renforcement des compétences des collectivités locales du Burkina-Faso. Cette coopération se traduit par l'échange d'expériences et le partage d'outils et de méthodes, afin que les communes burkinabè puissent construire leur propre service public de l'eau et en assurer une gestion durable. Concrètement, plusieurs types d'actions sont réalisés : formation du personnel, accompagnement dans les relations avec les services de l'Etat, les processus de concertation, etc. Ce projet de coopération, grâce au partage d'expériences, vise à assurer un accès à l'eau potable et à améliorer les conditions sanitaires des populations.

### COMMENT ?

La lutte contre la pauvreté est aisément l'objet de coopération car c'est une base partenariale qui fait consensus. En France comme à l'étranger, les collectivités sont toutes concernées par les questions de pauvreté et d'inégal accès aux droits. Dans ce cadre, les échanges de pratiques peuvent être intéressants : une initiative d'auto-construction de logement peut inspirer une politique de l'habitat ; des compétences d'ingénierie sur l'eau d'une commune peuvent être utiles à une autre ; etc. C'est dans un dialogue réciproque que les collectivités peuvent trouver des réponses innovantes à leurs questions. D'autres acteurs locaux (collectifs d'habitants, associations, institutions) sont également impliqués dans la lutte pour l'accès aux droits. Ils peuvent, par l'échange et le dialogue, construire des solutions plus efficaces et plus durables avec les collectivités.

## UNE COOPÉRATION POUR DÉVELOPPER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le droit à l'alimentation est un droit vital. Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais coopère avec l'Assemblée régionale de Kayes, au Mali, depuis 1994. Il travaille notamment sur la question de la souveraineté alimentaire dans le cadre du programme triennal « Céréales et commercialisation ».

Celui-ci permet la structuration de circuits de commercialisation des céréales : les producteurs peuvent vivre de leur travail et les habitants des territoires non agricoles peuvent leur acheter des céréales. La commercialisation des céréales se développe notamment grâce à la participation active des coopératives et des associations de femmes. Deux outils ont été mis en place pour favoriser cette commercialisation :

- le développement de circuits courts qui permettent de mettre en relation des zones productives et des zones déficitaires ;
- la transformation des céréales, puisque les produits transformés (céréales précuites ou cuisinées) ont une plus forte valeur ajoutée que les céréales brutes.

Avec le processus de décentralisation initié en 1999 au Mali, les collectivités se sont également impliquées dans ce projet. Elles interviennent dans la gestion de la sécurité alimentaire : gestion des stocks, organisation de bourses et de banques de céréales, etc. Ainsi, dans le cadre de ce partenariat multipartite, la souveraineté alimentaire se trouve peu à peu renforcée. Autour de l'accès au droit fondamental qu'est l'alimentation, c'est toute une filière qui se structure.

### Pour en savoir plus

**Les Objectifs du millénaire pour le développement en question face à la crise**, Actes du colloque tenu à Paris le 12 octobre 2009  
[www.crid.asso.fr/IMG/pdf/actes\\_colloque\\_AMCP\\_2009\\_web.pdf](http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/actes_colloque_AMCP_2009_web.pdf)

**Pauvreté et inégalités en Afrique subsaharienne, le difficile rôle des collectivités territoriales et l'apport de la coopération décentralisée**, publication CUF, 2002

**Accompagner les collectivités territoriales du Sud dans la gouvernance de leur territoire**, publication CUF, F3E, PAD Maroc, 2009.

**Programme international de formations aux méthodes d'exigibilité des droits économiques, sociaux et culturels**  
[www.agirpourlesdesc.org](http://www.agirpourlesdesc.org)

**Les droits économiques, sociaux et culturels, exigences de la société civile, responsabilité de l'Etat**, publication Terre des Homme France.

**Réduire les inégalités par les politiques publiques locales**, Manuel pratique, édition CIEDEL, Réseau IMPACT, 2009,  
[www.reseau-impact.org](http://www.reseau-impact.org)

# PROMOUVOIR LE DIALOGUE ET LES INITIATIVES DE PAIX



*Les jumelages ont représenté les premières initiatives officielles de coopération de ville à ville. Ils se sont développés au lendemain de la seconde Guerre mondiale, à l'origine essentiellement entre la France et l'Allemagne. Ces formes traditionnelles de coopération locale pour la paix ont connu une diversification importante. Comment les collectivités territoriales peuvent-elles aujourd'hui promouvoir le dialogue entre les peuples et s'engager pour la paix ?*

## La paix, un enjeu mondial auquel les collectivités contribuent activement

*Les aspirations à la paix, à la démocratie, à la justice et au développement durable sont intimement liées. En effet, l'inégale répartition des ressources, leur appropriation brutale, la misère, la disparition d'espaces communs contribuent à créer des climats de tension. La grande majorité des conflits de ces vingt dernières années concernaient des zones classées parmi les plus pauvres ou connaissant un brutal appauvrissement.*

*Rappelons les principes 25 et 26 de la Déclaration de Rio adoptée en 1992 lors du premier « Sommet de la Terre » :*

- « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. »
- « Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies. »

*La paix ne dépend donc pas seulement de la signature de traités par les gouvernants ; c'est aussi une culture qui se diffuse par la mise en oeuvre des valeurs d'égalité, de justice, de respect des droits humains et des libertés fondamentales.*

## QUI ?

Le maintien de la paix et la diffusion de la culture de la paix n'incombent pas seulement aux Etats, les collectivités territoriales sont elles aussi parties prenantes de ce processus.

Le niveau local est une échelle pertinente pour mener et approfondir le dialogue entre les différentes cultures et favoriser l'ouverture sur le monde. Quel que soit le niveau d'intervention, toutes les collectivités territoriales sont concernées par les initiatives de paix.

Par ailleurs, les associations de solidarité internationale du territoire travaillent activement pour promouvoir le dialogue entre les peuples et mener des initiatives de paix. Pour en démultiplier les effets, les collectivités gagnent à soutenir et à s'inscrire en cohérence avec le travail mené par les associations de leur territoire.

## POURQUOI ?

Les initiatives de solidarité internationale des collectivités permettent de développer la connaissance mutuelle et de favoriser le dialogue entre les peuples. En créant des occasions de rencontre entre les peuples, elles contribuent à promouvoir le respect du Droit international et, ainsi, à construire un monde plus juste. De même, à travers la construction de projets communs, les initiatives territoriales renforcent la connaissance mutuelle entre partenaires et donc la relation de coopération qui les unit.

Par ailleurs, les collectivités territoriales tissent des liens avec leurs homologues à l'étranger. Lors de conflits, les collectivités et les associations sont souvent en première ligne, elles doivent faire face à la détresse des populations. Les collectivités, en France et en Europe, en ont conscience : depuis les années 2000, le nombre de coopérations avec des autorités locales touchées par la guerre ou des conflits a augmenté, par exemple avec les territoires palestiniens, la Colombie, le Sri Lanka ou encore l'Afghanistan.

Ainsi, en consolidant des partenariats, en soutenant les associations actives dans ce domaine, les coopérations entre collectivités territoriales du territoire sont des outils au service de la paix.



## ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP) est la branche française de l'association « Mayors for Peace » qui oeuvre pour l'abolition des armes nucléaires depuis les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Les deux activités principales de l'association sont :

- la lutte pour l'élimination des arsenaux nucléaires. L'association entreprend, pour cela, des actions d'information et de sensibilisation sur les traités existants et mène des actions de lobbying pour l'application effective de ces traités.
- le développement de la culture de la paix localement. A ce titre, elle accompagne les collectivités dans l'élaboration de programmes locaux d'actions promouvant la culture de la paix, organise des séminaires de formation et favorise le partage d'expériences entre collectivités.

## RÉSEAU DES ACTEURS DE LA PAIX

Constatant la présence de nombreuses associations agissant pour la paix sur son territoire, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a mis en place un réseau des acteurs de la paix du Département. Ce réseau permet de mutualiser les divers outils et expériences ; il relaie les actions des structures membres, contribuant ainsi à leur donner plus de visibilité. En outre, il organise différents événements et initiatives portant la culture de la paix d'une seule voix sur le territoire départemental. Cela permet de diffuser la culture de la paix dans tout le département et de travailler à sa prise en compte par les pouvoirs publics. Ce réseau alimente également la réflexion et les partenariats entre acteurs institutionnels internationaux, nationaux et locaux. Il permet ainsi d'enrichir le débat local en réfléchissant avec l'ensemble des acteurs concernés à de nouvelles réponses adaptées au territoire de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de la journée internationale de la paix du 21 septembre, ce réseau organise chaque année « La semaine de la paix » regroupant diverses initiatives. C'est l'occasion pour différents acteurs locaux, départementaux, nationaux et internationaux de débattre et d'échanger sur des thématiques en lien avec la culture de la paix et de les promouvoir à l'échelon départemental.

## COMMENT ?

Le développement de la culture de la paix passe en premier lieu par l'interconnaissance et le respect de l'autre. Les collectivités territoriales, aux côtés des associations, ont un formidable rôle à jouer en créant, sur leur propre territoire, des espaces de dialogue et des espaces publics communs qui sont la base du « vivre ensemble ».

En permettant une médiation entre deux parties en conflit, les collectivités territoriales françaises peuvent permettre de renouer un dialogue rompu. La « diplomatie des villes » est un des outils permettant de promouvoir la cohésion sociale, la prévention des conflits, leur résolution et la reconstruction. Elle encourage également une plus grande coopération pour l'intégration du développement durable à l'échelle planétaire. La diplomatie des villes ne concurrence pas la diplomatie étatique : elle vient la compléter en développant des relations à une nouvelle échelle.

## PAIX AU PROCHE-ORIENT

En France, les coopérations avec les territoires palestiniens sont des plus structurées. Ainsi, le réseau de coopération décentralisée avec la Palestine animé par Cités Unies France appuie et guide les collectivités françaises dans leurs coopérations avec les territoires palestiniens. Un tel réseau existe aussi à l'échelle européenne : le réseau des Collectivités Européennes pour la paix au Proche-Orient (COEPPPO), créé en 2002. Dans ce cadre, les représentants des autorités locales israéliennes et palestiniennes ont l'occasion de se rencontrer, ce qui n'est possible qu'à l'étranger. Les collectivités territoriales jouent ainsi un rôle essentiel de médiation.

## Pour en savoir plus

**Action internationale et initiatives de paix : le rôle des collectivités territoriales**, synthèse de l'atelier organisé par l'AITEC et CUF en mai 2008.  
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique199>

**Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP)**  
[www.afcdrp.com](http://www.afcdrp.com)

**Collectivités Européennes pour la paix au Proche-Orient (COEPPPO)**, site de la 3ème Conférence des collectivités locales européennes pour la paix au Proche-Orient de septembre 2008  
[www.citiesforpeace.eu](http://www.citiesforpeace.eu)

**Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix – coordination française**  
[www.decennie.org](http://www.decennie.org)

**Mayors for Peace**  
[www.mayorsforpeace.org](http://www.mayorsforpeace.org)

**Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux**  
[www.spidh.org](http://www.spidh.org)

**Mondialiser la paix**, Arielle Denis, éditions La Dispute, Paris, 2000

# SE RAPPROCHER DES CITOYENS ET APPUYER LES INITIATIVES LOCALES



***Agir pour la solidarité internationale, ce n'est pas seulement agir « là-bas », dans les pays du Sud. Pour une collectivité territoriale, cela peut également s'opérer en se rapprochant des citoyens de son propre territoire et en appuyant des initiatives locales de solidarité internationale dans lesquelles les habitants et les associations s'engagent.***

## **Etre solidaire ici et là-bas**

*La solidarité internationale, si elle prolonge la solidarité locale, se retrouve également dans le soutien aux initiatives solidaires des habitants et des associations du territoire. « Etre solidaire ici et là-bas » sont intrinsèquement liés : lorsque les collectivités territoriales et les associations de solidarité internationale agissent pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations sur leur propre territoire, elles s'inscrivent d'emblée dans des objectifs de solidarité internationale.*

*La solidarité internationale se manifeste par des pratiques et des engagements divers des habitants. Ceux-ci expérimentent des façons de faire et portent des projets, contribuant ainsi à la vitalité du territoire. Une collectivité peut décider de mener une initiative pour fédérer ces différentes actions, les mettre en réseau, faire se rencontrer les porteurs de projets ou encore accompagner les différentes initiatives. Se faisant, elle réaffirme sa solidarité à l'international, se rapproche des citoyens et renforce les initiatives locales. Cet appui contribue alors à la cohésion sociale, à la démocratie et à la construction d'un territoire dynamique.*

*Collectivités et associations ont donc intérêt à former un « tandem », à s'associer sur le territoire sur lequel elles agissent pour mieux articuler leurs actions de solidarité internationale.*

## **QUI ?**

On est ici au cœur de la logique et de la réflexion qui sous-tend le programme « Ancrer la solidarité internationale dans les territoires franciliens » dans lequel s'inscrit la présente publication. Ce sont justement les collectivités territoriales et les autres acteurs du territoire (associations, collectifs, habitants, etc.) qui doivent articuler leurs initiatives. Favoriser les rencontres, la cohérence des projets portés et leur pérennisation sont un enjeu majeur pour que les initiatives de solidarité internationale soient d'abord soumises à un regard de critique constructive, puis approfondies et finalement rendues durables.

## **POURQUOI ?**

Se rapprocher des citoyens et soutenir les initiatives qu'ils portent induisent un regain de citoyenneté. Regain de citoyenneté locale puisque les porteurs de projets s'impliquent dans la Cité et renforcent les liens qui les unissent, entre eux et à la collectivité ; mais aussi renforcement de la citoyenneté internationale car ces projets favorisent l'ouverture sur le monde, la prise de conscience d'une interdépendance au niveau mondial et de la nécessité d'œuvrer pour un monde plus juste et plus solidaire. Lorsqu'une collectivité appuie les initiatives de solidarité internationale des habitants, la cohésion sociale et le dynamisme du territoire s'en trouvent renforcés.

## **COMMENT ?**

La mise en œuvre de ce rapprochement avec les citoyens et de l'appui à leurs initiatives peut se faire par des moyens très variés : accompagner les porteurs de projets (aide méthodologique au montage de projets, appui à la recherche de financements, soutien logistique, etc.) ; mettre en relation les associations et les habitants ayant des projets à l'international (travail en commun par pays, par thématiques, etc.) ; mettre en place un centre de ressources documentaires autour des questions mondiales ; organiser des formations thématiques, etc.

Certains outils ont été qualifiés de « service public de la solidarité internationale », dans le sens où ils sont portés par les collectivités et permettent d'articuler intervention publique et action collective autonome des citoyens. Mais d'autres collectivités peuvent choisir de ne pas être « opérateur » direct et de déléguer à des associations de solidarité internationale compétentes et légitimes leurs activités dites d'éducation au développement.

## UN SERVICE PUBLIC DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**L**e Conseil général de la Seine-Saint-Denis a créé *Via le Monde*, une structure dont le but est de favoriser l'émergence d'une citoyenneté internationale et la réalisation de projets de coopération et de solidarité des acteurs locaux. Pour atteindre cet objectif, *Via le Monde* agit sur trois dimensions.

Tout d'abord, la dimension « ressources documentaires » : *Via le Monde* est un centre départemental de ressources multimédia qui propose un panel de références documentaires (ouvrages, vidéos, jeux pédagogiques, expositions, etc.) balayant de nombreuses thématiques liées à l'international et au développement (cultures du monde, santé, environnement, situations géopolitiques, droits humains, économie sociale et solidaire, etc.).

Ensuite, *Via le Monde* accompagne des projets solidaires à l'étranger mais également des actions conduites en Seine-Saint-Denis visant à sensibiliser aux grands enjeux du développement (suivi individualisé, aide au montage de projets, soutien logistique, etc.).

Enfin, un dernier axe d'action consiste à favoriser le développement d'un réseau d'acteurs locaux impliqués dans la solidarité internationale. Ce réseau vise à connecter les initiatives du territoire ayant des approches communes.

## L'AGORA DES CITOYENS

**L'**Agora de Nanterre (ou *Maison des initiatives citoyennes*) est un lieu ouvert au public qui permet de susciter la citoyenneté et l'engagement, d'accompagner la mise en œuvre du projet de ville et d'expérimenter en permanence une nouvelle démarche partenariale entre les services municipaux, les associations, les citoyens et les institutions locales. L'objectif est de faire de l'Agora le carrefour de toutes les initiatives et des réseaux participatifs pour développer le projet de ville avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'Agora entend contribuer à l'appropriation des questions mondiales par les citoyens par le biais de deux outils principaux. Tout d'abord, elle met à la disposition du public un espace de débats et d'informations sur les questions mondiales (avec un pôle de ressources numérique en construction). Par ailleurs, l'Agora favorise les actions pour un monde plus juste et plus solidaire, à travers la mise en place d'un service public d'accompagnement des projets dans le cadre des permanences du service municipal Relations et coopération avec le monde. Des sessions de formations citoyennes sont également en projet.

## JEUNES SOLIDAIRES

**U**n nombre significatif d'initiatives de collectivités territoriales à l'international se dirigent spécifiquement vers les jeunes. A titre illustratif, il existe des programmes à l'échelle communale (par exemple « Tous jeunes acteurs du Monde » à Lyon), à l'échelle départementale (« Jeunes citoyens du Monde » du Conseil général de Savoie ou « Initiatives jeunes solidaires » du Conseil général des Hauts-de-Seine) et à l'échelle régionale (Journée d'échanges autour de la solidarité internationale de la Région Nord-Pas-de-Calais).

Compte tenu de la richesse et de la diversité des initiatives de solidarité internationale spécifiquement dédiées aux jeunes, l'ensemble d'une fiche y est consacré (voir fiche « La jeunesse au cœur des préoccupations »).

## Pour en savoir plus

**En Europe et dans le monde, la Seine-Saint-Denis agit pour un développement durable et solidaire partagé**, article de Gilbert Roger, revue Passages *Via le Monde*.  
[www.vialemonde93.net](http://www.vialemonde93.net)

**Agora de Nanterre.**  
[www.nanterre.fr/Citoyens/Agora](http://www.nanterre.fr/Citoyens/Agora)

**Les jeunes, la vie locale et l'action internationale**, publication CUF, 2003.

**Les politiques départementales en faveur de l'ouverture internationale de la jeunesse**, étude Assemblée des départements de France et de Coopdec Conseil.  
<http://departement.org/category/thematique/cooperation-decentralisee-et-relations-internationales?type=enquetes>

**Les collectivités territoriales et l'engagement des jeunes à l'international**, publication CUF, novembre 2009.

**Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale**  
[www.charte-coop-gouvernancelocale.eu/gouvernance](http://www.charte-coop-gouvernancelocale.eu/gouvernance)

**La solidarité internationale : une valeur, des pratiques et un mouvement**, Gustave Massiah et **Pour un service public de la solidarité internationale**, Jean-Louis Sagot-Duvaurox, interventions disponibles auprès de *Via le Monde* [vialemonde@cg93.fr](mailto:vialemonde@cg93.fr)



# LA JEUNESSE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



**« La jeunesse n'est qu'un mot » affirmait P. Bourdieu. Il est souvent difficile de définir qui sont les jeunes et à quelle tranche d'âge ils appartiennent. Les politiques dédiées à l'insertion des jeunes sont à la fois un défi majeur et complexe, en raison de leur nature multidimensionnelle.**

## Le soutien et l'accompagnement des jeunes par les collectivités territoriales

*L'approfondissement des relations internationales, l'augmentation des flux migratoires et la prise de conscience de l'impact local de transformations planétaires ont incité de nombreuses collectivités à encourager l'implication des jeunes dans des projets solidaires.*

*La décentralisation transfère aux collectivités des compétences accrues sur la problématique de la jeunesse. Au-delà des compétences obligatoires, les collectivités soutiennent, à travers de multiples dispositifs, l'ouverture au monde et l'engagement de leurs jeunes. Celle-ci est stratégique pour les territoires car la mobilité géographique des jeunes est source de mobilité sociale, professionnelle et culturelle.*

*Ainsi, les collectivités territoriales s'imposent, aux côtés de l'Etat et de l'Union européenne, comme des acteurs incontournables des politiques de soutien et d'accompagnement des jeunes au niveau local et international, en particulier dans leurs projets de solidarité internationale.*

*Si les dispositifs de soutien des jeunes porteurs de projets solidaires sont très divers selon les collectivités, ils se rejoignent autour de valeurs d'engagement, de solidarité, de partage et de tolérance.*

### QUI ?

Une grande partie des régions, départements et communes a créé des dispositifs de soutien à la mobilité européenne et internationale et, plus largement, des dispositifs de soutien aux projets porteurs d'engagement citoyen. Les dispositifs gérés par les collectivités autour de l'implication des jeunes dans la solidarité internationale sont nombreux. Le partenariat en est une question clé : la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse nécessite une synergie d'actions entre l'Etat (à travers ses services de la jeunesse), la société civile (avec les associations du territoire impliquées auprès des jeunes) et les différents services des collectivités travaillant sur cette question.

### POURQUOI ?

À l'heure de la mondialisation et des changements de société, l'engagement des jeunes est une force pour l'avenir du territoire, à condition de leur permettre de devenir acteurs de ces changements. Jean-Claude Richez, dans un article paru dans la revue Territoires<sup>1</sup>, a identifié six référentiels permettant d'analyser les politiques de la jeunesse : familialiste, de contrôle social, d'insertion économique et sociale, éducatif, développement local et d'autonomie. Les deux derniers référentiels invitent à considérer le jeune comme une ressource, un acteur impliqué dans la construction de son parcours et un citoyen engagé. C'est dans cette optique que s'inscrivent différents dispositifs d'appui aux projets de solidarité internationale des jeunes.

En outre, l'articulation des politiques internationales et de la jeunesse permet de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté locale et internationale, la prise de conscience des conséquences locales de problématiques globales et l'acquisition de savoir-faire à travers les stages étudiants, les chantiers de jeunes, le volontariat, etc.

<sup>1</sup> Territoires n° 475, février 2007

## RÉFLÉCHIR CONJOINTEMENT À LA CONSTRUCTION DE POLITIQUES DE JEUNESSE AU NIVEAU RÉGIONAL

**L**e Carrefour des Pays Lorrains (Réseau régional des acteurs du développement local en Lorraine) a lancé un projet de sensibilisation et d'échanges sur les politiques Jeunesse à l'échelle des territoires locaux, à l'initiative conjointe de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de la Région Lorraine. Parmi les actions du projet : l'animation d'un espace régional de réflexion sur les politiques locales de jeunesse ; la réalisation de visites de terrain pour comprendre comment sont réfléchies et mise en œuvre ces politiques jeunesse ; l'organisation de rencontres locales d'échanges alimentées par les informations recueillies lors des visites de terrain. Un comité de pilotage regroupe les services déconcentrés de l'Etat concernés, la Région Lorraine et les quatre départements, deux Caisses d'allocations familiales, la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des personnes ressources des territoires.

### « INITIATIVES JEUNES SOLIDAIRES »

**L**e dispositif « Initiatives jeunes solidaires » du Conseil général des Hauts-de-Seine a pour objectif d'accompagner et de valoriser l'engagement dans des projets de solidarité internationale de jeunes habitant ou étudiant dans le département. Les projets, d'une durée de moins de six mois, se concentrent dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'agriculture et du développement durable. La majorité de ceux-ci a lieu en Afrique, puis en Asie pour un quart d'entre eux et, dans une moindre mesure, en Amérique latine. Cent cinquante à deux cents jeunes sont concernés chaque année. Le Conseil général porte une attention particulière aux projets vers les quatre pays cibles de ses actions de coopération internationale que sont le Cambodge, Haïti, le Mali et l'Arménie. Le dispositif permet d'agir là-bas, mais aussi de mener des actions d'éducation au développement ici, notamment par la restitution sur le territoire des actions menées par les porteurs de projets.

En outre, le Conseil général soutient des Volontaires de solidarité internationale (VSI) originaires des Hauts-de-Seine grâce à un partenariat avec quatre associations spécialisées dans l'encadrement de ces missions : la Délégation catholique pour la coopération, la Guilde européenne du raid, la Fidesco et, depuis 2010, l'association France volontaire. Une trentaine de jeunes bénéficie chaque année d'une formation préalable au départ et d'une prise en charge de leur couverture sociale, pour une mission de six mois à deux ans. En retour, les volontaires restituent leur mission et témoignent de leur expérience sur le terrain.

### COMMENT ?

Cet accompagnement est multiforme et répond à des besoins divers. Les principaux dispositifs de soutien des projets de jeunes à l'international des collectivités territoriales sont liés à la formation, aux études et stages à l'étranger. D'autres traitent d'actions de solidarité, de chantiers internationaux, de programmes de rencontres et d'échanges et du volontariat de solidarité internationale.

Les conditions de réussite de la mise en œuvre et de l'accompagnement de la jeunesse reposent notamment sur une volonté politique locale, l'accessibilité via des espaces d'animation ad hoc et un partenariat solide avec les associations du territoire.

Les collectivités doivent informer les jeunes sur les dispositifs existants pour qu'ils se les approprient. Elles peuvent également contribuer à les former au montage de projets. Enfin, il s'agit de les sensibiliser, dans le cadre d'actions d'éducation au développement, aux thématiques liées à la solidarité internationale en s'appuyant pour cela sur les associations du territoire.

## APPUJ À LA MOBILITÉ DES JEUNES ÉTUDIANTS

**L**e Comité local d'aide aux projets de jeunesse (CLAP) « Villes jumelles et partenaires » à Nantes est un dispositif ouvert aux projets étudiants à destination des villes jumelles et partenaires de la Ville : Cardiff (pays de Galles), Sarrebruck (Allemagne), Tbilissi (Géorgie), Seattle et Jacksonville (USA), Rufisque (Sénégal), Dschang (Cameroun), Durban (Afrique du Sud), Agadir (Maroc), Cochabamba (Bolivie), Niigata (Japon). Les voyages des jeunes doivent être en adéquation avec la formation suivie : sont examinés prioritairement les projets qui permettront des contacts utiles et qui, grâce aux relations nouées, seront susceptibles d'approfondir le partenariat de territoire à territoire.

## Pour en savoir plus

**Entretien avec Anne-Marie Métaillé par P. Bourdieu**, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978. Repris in *Questions de sociologie*, Éd. de Minuit, 1984  
<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/jeuness.html>

**Pages « jeunesse », Cités Unies France**  
[www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique28](http://www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique28)

**Jean-Claude Richez**, in revue *Territoires*, 2007  
[http://www.ressourcesjeunesse.fr/Six-facons-bien-differentes-de.html?var\\_recherche=richez](http://www.ressourcesjeunesse.fr/Six-facons-bien-differentes-de.html?var_recherche=richez)

**Les collectivités territoriales et l'engagement des jeunes à l'international**, publication CUF, novembre 2009

**L'éducation au développement et à la solidarité internationale**, Manuel à destination des collectivités territoriales, collection réflexion, Cités Unies France, mars 2010.

**Agence du Service Civique**  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



# CHANGER LES PERCEPTIONS DES RELATIONS NORD-SUD



***Les relations Nord-Sud renvoient à des niveaux de développement différents, tout en appelant à réfléchir aux manières d'y remédier, en particulier par des partenariats fondés sur la réciprocité et l'apport mutuel. Ceux-ci soulèvent plus fondamentalement la question du pourquoi nous coopérons.***

## Construire des relations plus équilibrées

*Les coopérations Nord-Sud renvoient à différentes logiques. Certaines ne se sont pas affranchies de la mission « civilisatrice » d'antan, mêlant intérêts commerciaux, stratégiques et économiques sur fond de sentiment de supériorité civilisationnelle et religieuse. Aujourd'hui encore, l'idéal du standard de développement des nations les plus nanties interroge, en ce qu'il ne questionne pas notre modèle de développement, tenu pour universel et supérieur à tout autre.*

*La coopération telle qu'elle se pose aux collectivités territoriales et aux associations est celle qui donne une place centrale à la notion de partenariat : « que voulons-nous faire ensemble ? » et « que partager ? ». Elle suppose de lutter contre les préjugés de part et d'autre et repose essentiellement sur le dialogue pour aboutir à une relation de confiance. Elle s'oppose aussi à l'aide d'urgence compassionnelle. Cette dernière, bien que nécessaire à la survie des populations, ne repose pas sur une relation équilibrée : elle place le bénéficiaire (et non le partenaire) dans une situation de dépendance. Si elle perdure, l'aide d'urgence peut déstabiliser les marchés et services locaux. Plus globalement, une coopération qui met en avant le concept « d'aide » a toutes les chances d'être déséquilibrée : d'une part, elle ne tient pas suffisamment compte des habitudes et des ressources disponibles localement, et d'autre part, elle ne prend pas le temps d'une réflexion en amont sur les raisons de l'engagement.*

*La solidarité internationale exige de la patience : prendre le temps de la réflexion et de l'écoute. Elle est un moyen, notamment grâce aux projets de coopération décentralisée, de construire des relations plus équitables et de participer ainsi à changer la perception des rapports entre Sud et Nord. En effet, les notions qui la sous-tendent telles la réciprocité, la proximité, les apports mutuels, le conventionnement (soit l'engagement des deux parties) plaident pour des relations équitables, solides et durables.*

## QUI ?

L'ensemble des acteurs engagés en solidarité internationale peut s'interroger sur le type de relations à construire avec des partenaires à l'étranger. L'engagement d'une collectivité dans la coopération décentralisée est d'abord un acte politique. Si les motivations sont diverses, il s'agit d'entrer en dialogue et en partenariat avec un homologue avec lequel on partage les mêmes compétences : assurer des services pour tous, garantir la paix sociale et le vivre ensemble, animer un territoire. Cette coopération de territoire à territoire doit associer le plus grand nombre d'acteurs locaux. Elle prend pour assise et rayonne sur les deux territoires, au sein de la collectivité (auprès des élus, des agents, etc.) et plus généralement auprès des habitants. Elle permet aussi d'être un « laboratoire d'expériences » pour une échelle plus grande ou pour d'autres territoires (voir aussi la fiche « Faire entendre la voix des pouvoirs locaux au niveau mondial »).

## POURQUOI ?

Les actions de solidarité internationale, et en particulier la coopération décentralisée, sont des partenariats fondés sur la réciprocité des échanges. Bon nombre de collectivités s'engagent avec l'objectif de contribuer au changement des perceptions Nord-Sud parce qu'elles sont confrontées sur leur propre territoire aux conséquences de la mondialisation ou qu'elles souhaitent montrer aux habitants que c'est dans l'échange avec une collectivité étrangère aux défis similaires que des solutions peuvent être trouvées (par exemple : gérer l'eau ou les déchets, développer le vivre-ensemble intergénérationnel ou multiculturel, assurer un système de transports accessibles à tous, créer les conditions d'un développement économique local).

Un tel cadre offre l'occasion à chaque partenaire de faire valoir les solutions imaginées au regard des richesses et spécificités de son territoire. C'est aussi l'occasion pour chaque collectivité de questionner ses pratiques et, plus largement, les modèles de développement qui les animent, au contact du vécu d'une collectivité aux pratiques différentes.

## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR AMÉLIORER LES POLITIQUES LOCALES

**L**e département des Côtes d'Armor et le gouvernorat de Gabès coopèrent pour améliorer les formations des travailleurs sociaux. A partir des expériences française et tunisienne, une pédagogie interculturelle a été construite. Un plan de formation adapté aux besoins a été mis en place : formation d'éducateurs techniques en Tunisie et sensibilisation à la culture maghrébine pour mieux répondre aux besoins des populations immigrées en France.

## QUAND LES PRATIQUES DU SUD ENRICHISSENT CELLES DU NORD

**D**e nombreux exemples illustrent l'enrichissement des pratiques des collectivités du Nord grâce à celles de pays du Sud. En Aquitaine, un institut de formation se réfère aux pratiques participatives mises en place par le Mouvement des sans-terre brésiliens pour animer une radio locale. Le microcrédit pour soutenir de petits entrepreneurs s'est développé en France suite aux initiatives mises en place par la Grameen Bank au Bangladesh. Le principe dont s'inspire l'Agence d'urbanisme de Dunkerque dans son projet d'« Accession sociale par la construction en aide mutuelle » vient des mutirões brésiliennes : ces pratiques de construction d'habitat dans les quartiers populaires de Sao Paulo permettent à des habitants regroupés en coopérative de construire ensemble leur logement et d'y accéder à des coûts 20 à 30% moins élevés que ceux du marché.

## CHANGER LES PERCEPTIONS DE LA POPULATION ICI

**L**es collectivités territoriales engagées dans la solidarité internationale développent des temps forts de sensibilisation : elles participent, par exemple, à la Semaine de la Solidarité Internationale qui contribue à informer sur les inégalités Nord-Sud et la solidarité internationale et... à lever les idées reçues !

## COMMENT ?

Comment dépasser la vision de l'aide « apportée » du Nord et « reçue » au Sud au profit d'échanges réciproques ? Prendre le temps de construire les projets en commun, dans l'écoute et sur les deux territoires (là-bas et ici), à temps de parole égal, fait partie de ces principes. Une collectivité qui s'engage doit :

- Connaître l'histoire et le contexte étranger pour dépasser les préjugés : quelles sont les relations diplomatiques de la France avec ce pays et comment les deux populations se perçoivent-elles mutuellement ?

- Bien choisir l'objet de la coopération : les échanges entre collectivités confrontées à des problématiques communes seront a priori plus solides et concrets. L'implication des services et professionnels des deux collectivités, mais aussi d'autres acteurs locaux (par exemple : maisons de quartiers, infirmières de structures de Protection maternelle et infantile, chambres de commerce, etc.) rendront les échanges plus denses et plus fréquents.

- Diffuser et transmettre : les collectivités territoriales s'enrichissent des coopérations aux échanges équilibrés. Il est important qu'elles aient le souci de partager ces acquis avec l'ensemble de la population, pour lutter contre les préjugés et diffuser une autre vision des rapports Nord/Sud. Cela peut se faire régulièrement par la voie des médias municipaux, mais aussi par des moments *ad hoc*.

## Pour en savoir plus

**Charte des relations internationales et le guide de la coopération décentralisée**, 2003, SAN de Sénart  
[www.senart.com/senart/relations-internationales/charte-et-guide](http://www.senart.com/senart/relations-internationales/charte-et-guide)

**Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, sur le site de Cités Unies France**  
[www.cites-unies-france.org/spip.php?article216](http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article216)

**Marre des idées reçues**, site de la Semaine de la solidarité internationale  
[www.lasemaine.org](http://www.lasemaine.org)

**Education au développement et à la solidarité internationale**, collection réflexion, Cités Unies France – EDUCASOL, mars 2010

### Guides pratiques Ritimo :

**Le don, une solution ?** ed. avec Cap Humanitaire et Peuples solidaires, 2006

**Partir, pour être solidaire ?** 2e édition, 2007

**Altermondialiste, moi ?** ed. avec Artisans du monde et le CRID, 2e édition, 2008.  
[www.ritimo.org/H/livres.html](http://www.ritimo.org/H/livres.html)

**La réciprocité dans la pratique de la coopération**, Ibrahima Dia  
[www.ue-acp.org/fr/fiches/dph/129.htm](http://www.ue-acp.org/fr/fiches/dph/129.htm)

**Quel développement ? Quelle coopération internationale ?**, Kunanayakam Tamara. Publicetim n°30, Genève, 2007.

**Savoirs du Sud**, dossier coordonné par le Réseau réciprocité des relations Nord-Sud, Editions Charles-Léopold Mayer, Dossier pour un débat, 1999.

# FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



*Aujourd'hui, le développement économique est un objectif de plus en plus explicite de l'action internationale des collectivités. Pourquoi et comment la solidarité internationale peut-elle être un outil de développement économique au bénéfice des populations ?*

## Une dimension nouvelle de la coopération internationale

*Les collectivités s'engagent de plus en plus à l'international sur des actions diversifiées de développement économique. L'objectif est de s'inscrire dans une perspective de développement local là-bas tout en bénéficiant de retombées sur leur propre territoire. Ces actions se sont d'abord concentrées sur les pays émergents, comme la Chine, le Vietnam ou le Brésil, notamment pour créer des débouchés aux entreprises françaises. Mais les pays en développement ne sont pas en reste et de nombreuses initiatives s'y déclinent aujourd'hui : le soutien à l'économie locale, la revitalisation agricole ou artisanale, la structuration de filières de commerce équitable, la valorisation touristique, le développement des énergies locales, la réduction de la fracture numérique, la formation professionnelle, etc.*

*En France, les collectivités orientent leur réflexion sur les conditions du développement économique local et la mise en place d'un environnement favorable à la création de valeur, à partir des potentiels locaux. Des instruments politiques, dépassant le strict appui financier, sont mobilisables : réformes fiscales locales, enseignements réciproques, appui institutionnel aux collectivités partenaires, développement de la gestion durable des ressources naturelles et environnementales, réalisation d'infrastructures (transports, adduction d'eau, énergie, etc.).*

*Pour atteindre une économie éthique et solidaire, l'action des collectivités s'inscrit à la fois à l'international et sur leur propre territoire, par exemple par une réforme profonde de la politique locale en matière d'achats publics responsables et durables.*

### QUI ?

En France, les collectivités peuvent orienter leur réflexion vers les politiques publiques dont elles ont la charge pour façonner un environnement économique favorable. Cela invite les collectivités à créer de nouveaux partenariats avec divers acteurs, au-delà des seules entreprises du secteur privé : les ONG et associations locales, les entreprises publiques locales (sociétés d'économie mixte et entreprises publiques locales), les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les universités, les organismes parapublics (chambres régionales et locales de commerce et d'industrie, établissements d'enseignement et de formation professionnelle, etc.).

### POURQUOI ?

L'objectif final recherché est le développement local endogène, donc que la collectivité partenaire puisse prendre en charge son propre développement, en particulier grâce à la qualification et la formation des acteurs de son territoire. Le développement économique est indissociable de la lutte contre la pauvreté à travers ses retombées en termes d'emploi, d'insertion, de sources de revenus et de développement durable.

Au-delà de la recherche de débouchés pour les entreprises françaises, l'action internationale des collectivités s'accompagne également d'une réflexion approfondie en termes de transferts de technologies, de durabilité ou d'externalités sociales et environnementales des différentes initiatives économiques.

Dans cette perspective, l'action internationale en matière de développement économique permet aux collectivités, du Nord comme du Sud, de réfléchir ensemble aux enjeux communs qui se posent à elles : fiscalité locale, économie informelle, insertion économique et sociale de jeunes, préoccupation environnementale, intégration dans le marché mondial, etc.



## ACHAT ÉTHIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

**P**our le collectif « De l'éthique sur l'étiquette », les collectivités peuvent jouer un rôle moteur dans la promotion de l'économie sociale et solidaire et donc des achats éthiques et durables. En commençant « par elles-mêmes », par exemple en améliorant, voire en structurant, les relations entre service des relations internationales et service des achats, les collectivités peuvent contribuer à rendre les achats publics plus « éthiques ».

## UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COMMANDE PUBLIQUE

**A**utre modalité, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a adopté, en janvier 2008, un schéma départemental de commande publique qui vise à promouvoir l'achat public durable. Outre les aspects de protection de l'environnement et de progrès social, des exigences favorisant le développement économique sont intégrées dans la politique d'achat du Conseil général. Recherche d'efficacité, amélioration de la qualité des prestations ou encore optimisation des coûts sont des critères explicitement appliqués à la démarche de commande publique du Département.

## LE RÔLE DES MIGRANTS

**L**es migrants, que ce soit à titre individuel ou collectif, jouent un rôle majeur en matière de développement économique : contribution au développement local des villages d'origine, impulsion d'actions de coopération décentralisée conduites par leur collectivité de résidence, etc. Dans des histoires complexes, à la fois migratoires, politiques et sociologiques, les migrants bénéficient d'un pouvoir économique et symbolique considérable, compte tenu de l'épargne collective qu'ils mobilisent. Le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) analyse les processus migratoires comme des catalyseurs de développement, ici comme là-bas, et appuie les associations de migrants, notamment en facilitant leurs relations avec les collectivités territoriales.

## COMMENT ?

En pensant le développement économique, ici et là-bas, la collectivité va plus loin que la coopération internationale traditionnelle et permet d'explorer de nouvelles approches. Mener des initiatives de solidarité internationale en matière de développement économique induit une recherche de complémentarité entre les secteurs public et privé et, en particulier, avec les acteurs associatifs. La collectivité peut, par exemple :

- Mener des actions visant à créer les conditions favorables au développement économique grâce à une intervention transversale, multisectorielle et de long terme ;
- Faciliter le dialogue et les synergies inter-acteurs à l'échelle de son territoire (acteurs de la formation initiale et professionnelle, associations et entreprises prestataires de services d'intérêt général, entreprises de l'économie sociale et solidaire, usagers et utilisateurs, organisations de migrants, de jeunes, de femmes, etc.) ;
- Contribuer à l'organisation et à la fourniture de services publics locaux au Sud (transports publics locaux, gestion des infrastructures locales, des services en réseau, des déchets...), créateurs de valeur et d'emplois ;
- Réfléchir à l'empreinte économique et écologique de la collectivité elle-même, dans sa politique d'achat public durable par exemple.

## Pour en savoir plus

**Action internationale et développement économique : le rôle des collectivités territoriales**, synthèse de l'atelier organisé par l'AITEC et CUF en mars 2008.  
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique194>

**Action Internationale et développement économique**, dossier documentaire réalisé par le centre de documentations Via le Monde  
[www.vialemonde93.net](http://www.vialemonde93.net)

**La dimension économique de la coopération décentralisée dans une perspective de développement local du partenaire**, étude du HCCI (Haut Conseil de la Coopération Internationale) publiée en octobre 2007 et disponible sur le site de l'AITEC.  
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique194>

**LEDNA, Local Economic Development Network of Africa**  
[www.ledna.org/fr](http://www.ledna.org/fr)

**Collectif « De l'éthique sur l'étiquette »**  
[www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

**Groupe de recherche et de réalisations sur le développement rural (GRDR)**  
[www.grdr.org](http://www.grdr.org)

**Les services publics locaux : levier économique ?**, publication CUF et CFSI, 2001.

**Guide « SEM et coopération internationale »**, publication Fédération des EPL, CUF et AFD, septembre 2009

# AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



***Le développement durable est un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (rapport Brundtland, 1987). Par les projets qu'elles mènent, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur pour relever ce défi.***

## **Les collectivités, en première ligne sur le front du développement durable**

*Les collectivités territoriales sont concernées par le développement durable à plusieurs égards. En effet, au travers de leurs compétences, elles mènent de nombreuses politiques publiques en sa faveur. Les choix qu'elles opèrent en matière de transport, d'aménagement, de logement, d'énergie, d'eau, d'assainissement ou encore de développement économique sont déterminants. Par ailleurs, un nombre croissant de collectivités s'engagent sur des projets territoriaux de développement durable innovants et impliquant fortement la population. Elles jouissent enfin d'une grande liberté à l'international pour agir en faveur de la solidarité, échanger sur leurs pratiques, expérimenter des actions de coopération de territoire à territoire et trouver des solutions alternatives.*

*Proches des citoyens, les collectivités territoriales peuvent contribuer efficacement à la prise de conscience du changement nécessaire des comportements.*

### **QUI ?**

Toutes les collectivités territoriales sont concernées : communes, intercommunalités, départements, régions. Elles peuvent élaborer des projets de territoire reposant sur des cadres de référence reconnus : Agendas 21, Plans Climat-Energie Territoriaux.

Les élus ainsi que les services administratifs et techniques des collectivités participent pleinement aux dynamiques locales. L'exemplarité de l'institution, notamment en favorisant en interne les comportements éco-responsables, est la condition *sine qua non* pour entraîner le territoire sur la voie du développement durable.

Les acteurs locaux, associations, entreprises, bailleurs sociaux et l'ensemble des habitants doivent être parties prenantes du processus, via des modes variés de concertation.

### **POURQUOI ?**

Solidarité internationale et développement durable sont inextricables. Œuvrer pour un monde solidaire, c'est prendre conscience que la planète constitue un patrimoine commun avec des ressources naturelles limitées, et que l'activité humaine a des conséquences par-delà les frontières. C'est aussi admettre le fait que les pays les plus pauvres sont les plus touchés par les effets du changement climatique et par l'épuisement des ressources.

Les projets de solidarité internationale visent à réduire l'extrême pauvreté en répondant aux besoins essentiels des populations défavorisées tout en sensibilisant les plus riches aux enjeux du développement. Le développement durable rejoint intrinsèquement ces objectifs.

A l'international, les collectivités mobilisent leur expertise dans les domaines prioritaires du développement : gouvernance locale, développement urbain et rural, eau et assainissement, santé, éducation, etc.

## ELABORER UN AGENDA 21 LOCAL

**A** Rosny-sous-Bois (40 000 habitants, Seine-Saint-Denis), la municipalité a opté pour la mise en place d'un Agenda 21. Bénéficiant de l'appui d'un bureau d'étude et du soutien technique et financier du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Ile-de-France, la collectivité s'est engagée dans un long processus d'élaboration (environ 3 ans) avec différentes phases : diagnostic, définition des axes prioritaires et plan d'actions.

Cette démarche a changé la perception des élus et des services municipaux sur les enjeux du développement durable à l'échelle locale, auparavant limitée à la question environnementale. Le portage politique de l'Agenda 21, la création d'une direction en charge des relations internationales et du développement durable, la constitution d'un groupe d'agents volontaires pour promouvoir une administration éco-responsable et de nombreuses actions de sensibilisation, ont favorisé la transversalité et l'appropriation interne de la démarche.

La volonté de consensus et la concertation continue avec les habitants dès la phase de diagnostic sont deux points essentiels. Pour intéresser le plus grand nombre, la concertation doit prendre des formes variées : conférences dans les quartiers, ateliers publics thématiques, forum Internet, animations ludiques et pédagogiques, etc. La solidarité internationale, souvent traitée en toile de fond dans les débats, s'est imposée comme un objectif à part entière dans le futur Agenda 21.

Enfin, le développement durable est devenu au fil des années un sujet de discussion et de coopération majeur avec les villes partenaires : Yanzhou (Chine) et Cotonou (Bénin).

## PRODUIRE UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

**L'**Institut de Gestion Déléguée (IGD) a défini trois services de base sur lesquels elle travaille dans le cadre de la solidarité internationale : eau et assainissement, électricité et gestion des déchets. Partant du constat que la mise en place de ces services dans les pays du Sud se heurte davantage à des problèmes de gouvernance qu'à des difficultés techniques, l'objectif est de créer les conditions de dialogue pour élaborer une vision et une stratégie communes entre les parties prenantes. La démarche dite du « quadrilogue » se fait en petit comité et regroupe des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des opérateurs de services (entreprises, ONG), des associations d'habitants et des syndicats, afin de produire ce diagnostic partagé.

## COMMENT ?

Agendas 21 et Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) sont deux types de démarches proposées aux collectivités pour s'engager sur une base volontaire en faveur du développement durable.

Les Agendas 21 locaux sont la déclinaison sur un territoire donné du programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle élaboré lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Un Agenda 21 couvre des domaines diversifiés et s'appuie sur des principes et des modalités spécifiques : la transversalité inhérente à la combinaison des trois « piliers » du développement durable (économie, social, environnement), l'élaboration d'un programme d'actions issu d'un diagnostic et d'une analyse stratégique des enjeux du territoire, la concertation continue avec les habitants et les acteurs locaux, la recherche de résultats « mesurables » avec la définition d'indicateurs pertinents.

Début 2010, on dénombrait plus de 430 collectivités à s'être engagées dans une démarche Agenda 21. Enfin, le fait de disposer d'un cadre de référence commun favorise les croisements d'Agendas 21 Nord/Sud, à l'instar du partenariat entre la ville de Saint Louis du Sénégal et la Communauté Urbaine de Lille.

Dans le prolongement du Protocole de Kyoto, la France a adopté en 2004 un Plan Climat national incitant les collectivités à mettre en place des projets de territoire ayant pour finalité première la lutte contre le changement climatique. A travers leurs décisions en matière d'équipement, leur gestion du patrimoine et leurs activités (transport, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), les collectivités ont vocation à décliner et à concrétiser le Plan Climat national.

Un PCET se caractérise par des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire, dans des contraintes de temps.

En 2010, près de 200 collectivités et territoires ont engagé l'élaboration d'un PCET ou en ont adopté un.

## Pour en savoir plus

« **Action internationale des collectivités territoriales et développement durable** », synthèse de l'atelier organisé par l'AITEC et CUF en mai 2008.  
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique198>

**Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)**  
[www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm](http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm)

**Charte d'Aalborg des villes européennes pour la durabilité et les engagements d'Aalborg**, sur le site du Conseil des Communes et Régions d'Europe.  
[www.ccre.org/bases/T\\_599\\_24\\_3520.pdf](http://www.ccre.org/bases/T_599_24_3520.pdf)

**Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable.**  
[www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/CharteCdddAvril2004.pdf](http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/CharteCdddAvril2004.pdf)

**Etude Equinoxe Conseil/Adéquations sur l'articulation entre Agenda 21 et action internationale des collectivités.**  
[www.adequations.org/spip.php?article1276](http://www.adequations.org/spip.php?article1276)

**Site portail des démarches Agendas 21 en France** (recensement et retours d'expériences).  
[www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)

**Centre de ressources de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour les Plans Climat-Energie Territoriaux**  
[www.pcet-ademe.fr](http://www.pcet-ademe.fr)

**Institut de la Gestion Déléguée**  
[www.fondation-igd.org](http://www.fondation-igd.org)

**Déclarations des villes durables sur le climat et sur le développement durable local : Dunkerque 2010**  
[www.dunkerque2010.org](http://www.dunkerque2010.org)



# FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES POUVOIRS LOCAUX AU NIVEAU MONDIAL



***Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer sur la scène internationale. Ils sont au cœur de l'articulation entre le global et le local car c'est à travers eux que sont portées les aspirations et les difficultés rencontrées dans chaque territoire.***

## **Les réseaux : échanger des expériences et porter la voix des collectivités**

*Dès l'après-guerre, différentes formes de coopération se développent entre pouvoirs locaux : d'abord sous forme de jumelages fondés sur des relations d'amitié, puis de coopération décentralisée caractérisée par un partenariat de long terme entre deux collectivités territoriales et, à la fin des années 1980, par la mise en place de « réseaux transnationaux de pouvoirs locaux ».*

*La mise en réseau se construit généralement à partir de l'initiative d'une ou de plusieurs autorités locales souhaitant travailler ensemble sur des problématiques communes. Celles-ci peuvent être thématiques (éducation, démocratie participative...) ou géographiques (banlieues, grandes villes, Union européenne, MERCOSUR...).*

*Les réseaux de gouvernements locaux témoignent également d'une volonté de travailler ensemble sur la responsabilité locale, dans un monde où les enjeux sont globaux (environnement, droits de l'homme, inclusion sociale...).*

*Cette ambition se retrouve dans la création en 2004 de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se veut « être la voix unifiée » des pouvoirs locaux en termes de coopération locale et au sein de la communauté internationale.*

## **QUI ?**

Nombre de réseaux sont nés à l'initiative d'un pouvoir local (avec parfois l'appui de deux ou trois autres gouvernements locaux) souhaitant échanger sur certaines de ses expériences avec d'autres pouvoirs locaux. Ces échanges se concrétisent souvent par l'organisation d'une rencontre « transétatique » à partir de laquelle sont décidés les axes et la méthode de travail.

C'est ainsi que le premier réseau Métropolis s'est constitué en 1985 à la suite de la conférence mondiale sur les problématiques des régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Quatorze gouvernements locaux y ont participé. Aujourd'hui ce réseau compte plus d'une centaine d'adhérents de tous les continents et est considéré comme la section métropolitaine de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Bien d'autres réseaux ont vu le jour depuis, tels l'AIVE (Association Internationale des Villes Educatrices - 1994), le FALP (Forum des Autorités Locales de Périphéries pour des métropoles solidaires), Eurocities, Citiesnet, e-démocratie, Forum Urbain Mondial sur la Sécurité, ICLEI, "les villes minières", etc.

## **POURQUOI ?**

La formation des réseaux correspond à un besoin de partager sur des problématiques communes, avec d'autres pouvoirs locaux de différents pays et/ou continents. Un tel espace d'échange permet de réfléchir collectivement à des problématiques communes, d'en débattre, de proposer des recherches communes et de s'entraider mutuellement.

Ces initiatives ont d'ailleurs été reprises par la Commission européenne qui a proposé en 1995, dans le cadre de son programme de coopération « URB-AL », de développer les réseaux thématiques pour renforcer les relations et les projets entre collectivités locales sud-américaines et européennes.

Le fait de s'associer peut représenter un parti pris : assumer les responsabilités locales en matière d'enjeux planétaires (réchauffement climatique, droits de l'Homme ou paix juste et durable au Proche-Orient, etc.). Ces réseaux témoignent d'une prise de conscience commune du rôle que peuvent et doivent jouer les pouvoirs locaux sur la scène mondiale.

## OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Créé en 2000, l'Observatoire international de la démocratie participative a pour objectif d'échanger sur les pratiques de démocratie participative et de promouvoir les expériences locales existant dans le monde. Deux principaux outils permettent de le faire vivre : un site internet conçu comme bourse d'expériences et l'organisation d'une conférence annuelle permettant aux membres de se rencontrer et d'échanger directement. La présidence est assurée par la ville qui accueille la conférence. La ville de Barcelone met à disposition une équipe technique pour la gestion courante du réseau. La coordination est ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Elle compte aujourd'hui près de 300 membres essentiellement d'Amérique Latine et d'Europe.

## FORUM DES AUTORITÉS LOCALES DE PÉRIPHÉRIES (FAL-P) POUR DES MÉTROPOLIS SOLIDAIRES

Le réseau « Forum des Autorités Locales de Périphéries pour des métropoles solidaires » (FALP) s'est constitué après une rencontre internationale co-organisée par 36 villes de banlieues de 14 pays, en mars 2006 à Nanterre, sur le thème « Un autre regard sur le monde des métropoles ».

En effet, les banlieues sont souvent au cœur des enjeux du développement de l'urbanisation ; elles sont une réalité en expansion dans de nombreux pays. Pourtant, peu de place leur est accordée dans les débats sur les défis urbains. C'est face à ce constat qu'est né le FALP. Il s'est créé comme espace commun de prise de parole et d'échange d'expériences.

Ce réseau témoigne de la volonté des banlieues populaires de porter leur voix à l'échelle mondiale, en faisant remonter leurs problématiques, leurs aspirations et leurs expériences. Rassemblées au sein de ce réseau, les villes de périphéries ont plus de force pour pousser à la constitution de métropoles solidaires, durables et démocratiques face aux défis de fragmentations sociales, spatiales et aux risques environnementaux. Elles participent et enrichissent ainsi le débat sur la « gouvernabilité » et la gouvernance des grandes agglomérations urbaines.

Animateur de la commission « Villes de périphéries » de CGLU et coordonné par Nanterre, le réseau connecte aujourd'hui près de 200 pouvoirs locaux de 25 pays.

## COMMENT ?

La vie des réseaux est diversement structurée mais elle n'a d'existence réelle que dans un engagement de ceux qui s'y reconnaissent. Elle dépend d'un investissement important d'un ou de plusieurs pouvoirs locaux qui organisent la mise en lien, le travail commun. Cette mise en réseau prend plusieurs formes : elle peut se faire de manière informelle ou à travers une structure permanente créée à cette fin (sous forme d'association, de secrétariat permanent ou de présidence tournante partagée entre plusieurs partenaires). Elle peut également fonctionner comme une commission thématique de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

La visibilité du réseau dépend de sa capacité à organiser des temps forts, des rendez-vous transnationaux (conférences, congrès, séminaires, etc.) et à produire de "l'en-commun" dans les prises de positions.

## CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

Créée en 2004 pour défendre les intérêts des gouvernements locaux sur la scène mondiale, CGLU regroupe aujourd'hui plus d'un millier de collectivités et 112 associations nationales de collectivités territoriales, représentant ainsi la moitié de la population mondiale. Elle promeut également la coopération entre les gouvernements locaux et l'autonomie locale. Pour cela, CGLU s'appuie sur treize commissions de travail, chacune présidée par une Ville ; mais aussi sur ses sections régionales (continentales) et sur deux programmes de travail « Stratégie de développement urbain » et « Réduction des risques de catastrophes ». CGLU tisse des liens et mène des actions de plaidoyer auprès des organisations internationales.

## MERCOCIUDADES

En novembre 1995, douze villes du MERCOSUR, dont Asunción, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Brasilia et Montevideo, créent MERCOCIUDADES. Ce réseau vise à favoriser la participation des villes dans l'organisation du MERCOSUR à travers l'échange d'expériences. Il oeuvre pour que les problématiques urbaines, notamment la lutte contre les fragmentations urbaines et la participation citoyenne, soient prises en compte dans le fonctionnement et les priorités du MERCOSUR.

## Pour en savoir plus

**Observatoire International de la Démocratie Participative**  
[www.oidp.net](http://www.oidp.net)

**MERCOCIUDADES**  
[www.mercociudades.org](http://www.mercociudades.org)

**FALP**  
<http://falp.getafe.es>  
[www.falp.nanterre.net](http://www.falp.nanterre.net)

**CGLU**  
[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)

**Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE) et le Réseau français des Villes éducatrices**  
[www.villeseducatrices.fr](http://www.villeseducatrices.fr)

**Eurocities**  
[www.eurocities.eu](http://www.eurocities.eu)